

Médicaments/maladie

Aucun médicament ne peut être administré à l'école. Pour les enfants, ayant un problème de santé nécessitant la prise de médicaments sur temps scolaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être élaboré avec le médecin scolaire. Un enfant qui a de la fièvre ou qui ne se sent pas bien a du mal à supporter la collectivité. Prévoir une solution pour venir rapidement le chercher. En cas d'urgence, l'école appelle le 15 et prévient la famille.

Fiche administrative et médicale et l'assurance scolaire

La fiche administrative et médicale est remise le jour de la rentrée dans le cahier de correspondant de votre enfant, (comprenant l'autorisation de droit à l'image). Elle doit être remplie et signée par les parents puis adressé le lendemain au directeur(trice) de l'établissement ; L'assurance est obligatoire pour que votre enfant puisse participer aux sorties.

Recommandations pour faciliter la vie quotidienne

- Ni bonbons, ni jouets, ni bijoux pour éviter accidents, pertes ou disputes !
- Des vêtements confortables pour être à l'aise toute la journée et peu fragiles (les activités sont salissantes à l'école maternelle et on y fait du sport tous les jours), faciles à enlever pour les passages aux toilettes (pas de bretelles, ni salopette).
- Des chaussures à scratch que l'enfant peut mettre ou apprendre à mettre tout seul.
- Un petit sac marqué à son nom contenant des vêtements de rechange (pour les petits accidents).
- Tous les vêtements et doudou doivent être marqués au nom de l'enfant (un vêtement marqué est en général retrouvé).
- Les écharpes et les tongs sont interdites dans l'école pour des raisons de sécurité.

N'oubliez pas :

- De rapporter les vêtements prêtés par l'école ou le vêtement échangé par mégarde, soigneusement lavés et repassés.
- De remettre tout papier ou somme d'argent sous enveloppe marquée au nom et classe de l'enfant.
- De lire les affichages à l'entrée de l'école et devant la classe de l'enfant.

La coopérative scolaire

Elle finance des activités communes : sorties, abonnements, etc. Ses ressources proviennent des cotisations des parents d'élèves et produits divers.

Les activités périscolaires

Les activités sont ouvertes aux enfants domiciliés ou scolarisés en école maternelle ou élémentaire à Charenton-le-Pont (exemple : enfants en ULIS). Ces conditions donnent la possibilité de s'inscrire administrativement possibilité de s'inscrire administrativement aux activités périscolaires à condition d'avoir effectué les réservations en ligne des jours de présence souhaités sur "Mon espace Ch@renton" (monespace.charenton.fr), en se munissant de sa clé enfance pour accéder à son espace personnel.

Accueil du matin

L'accueil des enfants est organisé chaque jour à partir de 8h jusqu'à 8h30 (heure du début des cours) et fermeture des portes. Toutefois, de 8h20 à 8h30, il s'effectue dans les classes.

Restauration

L'offre de restauration présente des produits issus d'agriculture biologique, de provenance locale et labellisés. Le pain et les viennoiseries sont livrés par deux boulangers de Charenton. Par ailleurs, conçus par des diététiciens, les menus proposés sont répartis sur 4 plats. Outre le renforcement de la qualité de cette offre, les animations (petit déjeuner équilibré, menus à thème, sensibilisation au tri des déchets..) permettent d'éduquer l'enfant au goût et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

La restauration s'effectue sous la forme d'un service à table ou d'un self-service.

Elle comprend le repas, un temps de sieste pour les petits et pour les plus grands des ateliers encadrés par du personnel d'animation et des ATSEM (contes, jeux de société, de construction, dessins, danses....).



La Ville ne proposant pas de repas adapté, il appartient aux parents de fournir un panier repas selon les modalités définies dans le PAI respectant les règles d'hygiène alimentaire et de sécurité.

Médicaments/maladie

Si l'enfant est sujet à une allergie alimentaire ou son état de santé nécessite un suivi particulier (pathologie chronique, allergies, intolérance alimentaire), il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sur temps péri et extrascolaire (signé par le(la) directeur(trice) de l'accueil de loisirs, les parents et l'élú en charge de l'enfance). Ce PAI est valable pour les accueils du matin, de la pause méridienne, du soir, du mercredi et pour les vacances. Le document est téléchargeable dans la rubrique "édition de documents" de "Mon espace Ch@renton".

Accueil du soir

Après le goûter fourni par la Ville, l'équipe d'animation propose aux enfants des activités encadrées telles que des jeux collectifs, des ateliers de travaux manuels, la lecture de contes ou bien encore des activités libres. Le départ échelonné des enfants s'effectue à partir de 17h 30 et jusqu'à 18h30.



Accueils de loisirs (le mercredi et les vacances)

En lien avec le projet éducatif de la Ville dont la finalité est d'œuvrer à former des enfants épanouis, libres et autonomes, chaque accueil élabore son projet pédagogique à partir duquel des activités et animations sont proposées aux enfants. Chaque équipe d'animation est constituée d'un directeur et d'animateurs diplômés. L'encadrement est soumis à la réglementation en vigueur du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. Les temps d'activités seront répartis sur la journée d'accueil de loisirs pour les plus grands. Les enfants les plus jeunes quant à eux font la sieste ou un temps calme l'après-midi. Les activités sportives, culturelles ou artistiques mises en place permettent d'offrir un temps convivial, ludique et de découverte.

Les vacances : Une réservation préalable en ligne des jours de fréquentation est obligatoire avant chaque période de vacances scolaires, aux dates publiées dans

la rubrique "Actualités" de "Mon espace Ch@renton" (monespace.charenton.fr).

Les enfants sont accueillis à la journée. L'arrivée s'effectue entre 8h et 9h et le soir le départ s'échelonne de 17h30 jusqu'à 18h30. En fonction du nombre d'inscrits et des travaux d'entretien nécessaires à réaliser dans les écoles, les enfants peuvent être regroupés sur un ou plusieurs accueils de loisirs. Durant l'été, les enfants entrant en maternelle à la prochaine rentrée peuvent être accueillis dans les accueils de loisirs et ceux sortant de grande section intègrent les accueils de loisirs élémentaires.

Les tarifs

Pour bénéficier de votre tarif personnalisé pour toutes les prestations, ne pas oublier de calculer votre quotient familial à compter du 1er septembre, par le service Enfance à l'adresse suivante : Centre administratif - 16, rue de Sully. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15. Fermé au public mardi après-midi. Tél. 01.46.76.47.80

Pour tout renseignement complémentaire, consultez votre "Espace Ch@renton" (monespace.charenton.fr)

Calendrier scolaire 2025/2026

Rentrée scolaire des élèves
Reprise des cours : lundi 1 septembre 2025

Vacances de la Toussaint
Fin des cours : samedi 18 octobre 2025
Reprise des cours : lundi 3 novembre 2025

Vacances de Noël
Fin des cours : samedi 20 décembre 2025
Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026

Vacances d'hiver
Fin des cours : samedi 21 février 2026
Reprise des cours : lundi 9 mars 2026

Vacances de printemps
Fin des cours : samedi 18 avril 2026
Reprise des cours : lundi 4 mai 2026

Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026 et le samedi 16 mai 2026.

Vacances d'été
Fin des cours : samedi 4 juillet 2026



Livret d'accueil
année 2025/2026

Chers Parents,
Parce qu'une rentrée scolaire est source de questionnements, c'est en priorité pour vous, nouveaux parents, que nous avons souhaité réaliser ce livret d'accueil. Il vous apportera l'essentiel des informations dont vous aurez besoin. Cette brochure témoigne également du travail en partenariat entre la Mairie et l'Education nationale en faveur des jeunes charentonnaises et charentonnais.
Nous souhaitons une bonne année scolaire à votre enfant.

Nadège SIMONET
Directrice de l'école
maternelle Les 4 Vents

Wanda ALLARD-LOPES
Directrice de l'Accueil de Loisirs
maternel Les 4 Vents

L'Adjoint au Maire
chargé de l'Enfance
et de l'éducation

La mission de l'école maternelle est de donner envie à chaque enfant d'apprendre, d'épanouir sa personnalité et de s'affirmer. C'est un lieu d'apprentissage qui implique une fréquentation régulière et le respect des horaires pour que l'enfant s'adapte et progresse.
L'école maternelle est différente de la crèche ou de la halte-garderie.

Spécifiquement centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, l'école maternelle propose une pédagogie adaptée à l'âge des enfants pour les préparer de manière progressive aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire et jouer le rôle majeur qui doit être le sien dans la prévention des difficultés scolaires et la réduction des inégalités (Circulaire n°2013-060 du 10 avril 2013).

Adresse : 24, rue Gabriel Péri
Directrice d'école : Nadège SIMONET
Tél. : 01.46.76.48.43
Directrice Accueil de Loisirs : Wanda ALLARD-LOPES
Tél. : 01.46.76.48.42
Gardien : Rui Carlos DA SILVA MARTA
Tél. : 01.46.76.48.44

Coordonnées utiles :
IEN : Karine DARTOIS
Médecine scolaire : Docteur CAZIVASSILIO
Tél. : 01.46.74.43.39
RASED : 01.43.75.48.95
ERSEH : Sandrine HERREYRE - 01.53.66.16.40
(enseignant référent pour la scolarisation des élèves porteurs de handicap)

La communauté éducative

La directrice et les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur la scolarité des enfants tout au long de l'année.

Le personnel enseignant

- La directrice bénéficie d'une décharge partielle qui lui permet d'exercer sa responsabilité en matière de pilotage pédagogique, de fonctionnement de l'école et de relations avec les parents et les partenaires de l'école (ce ou ces jours vous seront précisés à la rentrée).

- Les enseignants (5 classes)

Le RASED

(Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés)

Il est composé d'une psychologue scolaire, d'une enseignante d'adaptation et d'une enseignante de rééducation.

Les APC

(Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les élèves des écoles maternelles peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires menées par des enseignants pendant la pause méridienne ou le soir à 16h.

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- Aide au travail personnel
- Activité prévue par le projet d'école

Les ATSEM

(Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Ils font partie intégrante de la communauté éducative et apportent une aide technique aux enseignants (mise en place du matériel et entretien des classes) et également une aide éducative (accueil, hygiène, cantine, sieste...). Ils prennent en charge au sein de la classe certaines activités auprès des enfants, sous la responsabilité pleine et entière de l'enseignant.

L'équipe d'animation est chargée de l'encadrement périscolaire (accueil du matin, restauration scolaire, accueils du soir et de loisirs, du mercredi et des vacances).

Le personnel de l'école

- La gardienne accueille et renseigne les publics, visiteurs, usagers et surveille les accès, abords et fréquentations selon des impératifs de sécurité, tranquillité, propreté.
- Les agents de restauration préparent et servent les repas aux enfants avec une attention toute particulière pour chacun.

Les représentants des parents d'élèves

Elus chaque année en octobre, ils représentent l'ensemble des parents d'élèves et assurent le lien entre l'équipe éducative (directeur, enseignants...), les familles et la Ville.

Ils participent aux conseils d'écoles.

Recommandations aux parents pour une rentrée réussie

Les parents qui le souhaitent peuvent parler de l'école avec leur enfant de façon positive en le rassurant sur l'accueil bienveillant qui lui sera réservé et en lui présentant la richesse des activités qui lui seront proposées.

Accueil et rentrée échelonnée

La première rentrée scolaire représente pour le petit enfant la première séparation avec le milieu familial. Ses repères habituels sont modifiés et il découvre de nouveaux espaces, une nouvelle organisation du temps, d'autres enfants et des adultes différents. Une rentrée échelonnée durant les premiers jours lui permettra de se sentir plus en confiance dans ce nouveau lieu de vie.

Préparer au mieux l'organisation de la rentrée :

- Accompanyer vous-même si possible votre enfant les premiers jours de classe ;
- Marquer ses vêtements à son nom ;
- Penser à apporter un objet auquel il est attaché (doudou, tétine) pour l'aider à faire le lien entre la maison et l'école. Prévoir un petit sac marqué à son nom pour le ranger ;
- Penser à apporter un change.



La journée de l'enfant à l'école maternelle

L'accueil

En arrivant le matin dans ma classe, j'accroche mon manteau à mon porte-manteau.

Ensuite, je dis bonjour à la maîtresse ou au maître et à l'ATSEM ; je peux alors dessiner, jouer, regarder des livres, discuter avec mes copains, profiter de moments calmes pour me réveiller en douceur... Puis, je dis au revoir à la personne qui m'a accompagné(e)

Les temps d'apprentissage*

avec la maîtresse ou le maître, tout en gardant la possibilité de jouer et de me reposer, au travers de différents domaines d'apprentissage que sont :

- MOBILISER LE LANGAGE DANS TOUTES SES DIMENSIONS L'ORAL ET L'ÉCRIT.

J'apprends tous les jours à mieux parler

La période qui va de 3 à 6 ans correspond à un développement important du vocabulaire. Les enfants ont besoin qu'on leur parle pour décrire ce qui se passe, ce qu'ils expérimentent et ce qu'ils ressentent. Tout au long de la journée, la maîtresse ou le maître m'aide à construire des phrases simples, à prononcer correctement et à apprendre des mots nouveaux. J'apprends aussi de nombreuses comptines et chansons.

J'apprends tous les jours à découvrir des livres

L'entrée dans le monde de l'écrit commence par une imprégnation dès le plus jeune âge. La fréquentation régulière du coin lecture, guidée par l'enseignant(e) permet au jeune enfant d'aller vers des livres, de les découvrir et de les manipuler.

Dans le coin bibliothèque, assis confortablement, je découvre et manipule de nombreux livres. Avec mes camarades, j'écoute la maîtresse ou le maître qui nous raconte des histoires.

- CONSTRUIRE LES PREMIERS OUTILS POUR STRUCTURER SA PENSÉE - EXPLORER LE MONDE.

J'apprends tous les jours... à faire des découvertes, à expérimenter et à devenir de plus en plus curieux.

L'enfant découvre le monde qui l'entoure : il observe, pose des questions, manipule.

La maîtresse ou le maître m'aide à reconnaître, nommer les objets qui m'entourent et à prendre connaissance des propriétés de ces objets par la vue (couleur, taille, forme), par l'ouïe (sonneries, clochettes...), par le toucher (doux, dur, chaud, froid...).

L'apprentissage de la suite des nombres se fait par des comptines et des jeux. J'apprends aussi à me repérer dans le temps et dans l'espace (la classe, l'école).

- AGIR, S'EXPRIMER, COMPRENDRE À TRAVERS LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET ARTISTIQUES

J'apprends tous les jours... à grimper, sauter, ramper, courir, à faire des rondes, utiliser des ballons, des cerceaux, des rubans... Les besoins de mouvement des petits sont importants : avec l'aide de la maîtresse ou du maître, chaque jour, je me déplace, par exemple, sur un parcours pour sauter, ramper, m'équilibrer, escalader..., je participe à des jeux collectifs et grâce aux rondes et à la danse, je fais bouger mon corps en suivant des rythmes et des mélodies.

J'apprends tous les jours... à chanter, à peindre en utilisant des matériaux et des supports variés... Dans le domaine des activités artistiques, les jeunes enfants éprouvent du plaisir lorsqu'ils créent des formes, des couleurs, des sons, des rythmes.

J'apprends, sur de grandes feuilles, à laisser des empreintes de mes mains, d'objets divers, à laisser des traces avec les doigts ou des outils variés (rouleaux, éponges, peignes, brosses...) et à dire ce que je ressens car je suis étonné de ce que j'ai produit.

J'apprends aussi des comptines, des chansons et des jeux de doigts en jouant avec ma voix.



Les temps de récréation

Je peux jouer avec les copains à des jeux inventés, au toboggan, faire du vélo...

A midi

Je mange à la maison ou à la cantine.

Les temps de repos

Si je reste à l'école toute la journée, je n'oublie pas mon doudou et ma tétine, si j'en ai besoin. Je le (la) dépose dans un petit sac ou un panier. Je me repose au dortoir et ensuite, je m'habille. Après la sieste, je retourne dans la classe pour participer aux activités. Puis, ma journée d'école est terminée.

*Le programme de l'école maternelle (BO N° 2 du 26 mars)

Organisation de la semaine scolaire et périscolaire

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h/8h30 Accueil du matin*	8h/8h30 Accueil du matin*	8h/8h30 Accueil du matin*	8h/8h30 Accueil du matin*
8h30/11h30 Enseignement	8h30/11h30 Enseignement	8h30/11h30 Enseignement	8h30/11h30 Enseignement
11h30/13h30 Pause méridienne*	11h30/13h30 Pause méridienne*	11h30/13h30 Pause méridienne*	11h30/13h30 Pause méridienne*
13h30/16h30 Enseignement	13h30/16h30 Enseignement	13h30/16h30 Enseignement	13h30/16h30 Enseignement
16h30 Sortie	16h30 Sortie	16h30 Sortie	16h30 Sortie
16h30/18h30 Accueil du soir* Départ échelonné à 17h30	16h30/18h30 Accueil du soir* Départ échelonné à 17h30	16h30/18h30 Accueil du soir* Départ échelonné à 17h30	16h30/18h30 Accueil du soir* Départ échelonné à 17h30

(*) Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Nota : l'accueil du matin s'effectue dans les classes, à partir de 8h20.

Le fonctionnement de l'école

L'école maternelle, conçue comme un lieu d'apprentissage et de socialisation, a elle aussi ses règles précises de vie. L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement d'une fréquentation régulière et le respect des horaires.

Toutes les entrées et sorties se font dans les classes, dans la mesure du possible. En dehors de ces horaires, l'école est fermée afin de ne pas perturber le travail des classes. Les enfants ne sont plus acceptés.

L'accueil quotidien dans la classe est sécurisant pour votre enfant. Prenez le temps de le vivre avec lui, sans précipitation, afin de lui assurer une bonne transition entre la maison et l'école et lui permettre ainsi de bien commencer sa journée.

Pendant le temps scolaire, vos enfants sont sous la responsabilité d'enseignants recrutés et formés par le Ministère de l'Education nationale.